

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

En complément de la liste d'aptitude du 21 décembre 2022, et au terme de la séance du 23 octobre 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude complémentaire pour la :

Spécialité PNEUMOLOGIE (Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	BEN SAAD	Ahmed

Cette liste complémentaire est valable 18 mois

Fort-de-France, le 23 octobre 2023

Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Par déléation



Fatiha NEHAL
Directrice déléguée
à l'offre de soins